



6 juin 2016

LA GRILLE UNIQUE, MYTHE OU RÉALITÉ ?

Depuis notre dernière communication, certains d'entre vous, nous ont interpellés sur la grille unique que nous voulons mettre en place.

Certains sont inquiets de voir leur rémunération baisser, d'autres nous accusent de « raser gratis », d'autres encore, de vouloir la fin de la compagnie ; quelques-uns quand même voient ce projet d'un bon œil et curieusement, ils ne sont pas tous sur Turboprop... Ouf !

Il n'est pas question de baisser votre salaire de quelque manière que ce soit ! Ce salaire fait partie de vos avantages acquis lors de la fusion. Personne n'a les moyens de vous le baisser. Il ne peut qu'évoluer vers le haut. Il n'est pas question non plus de vous faire payer pour les autres...

Pour les sceptiques qui pensent que l'on « rase gratis », qu'ils se rassurent également ! Nous ne nous basons pas sur notre seule capacité de négociation pour obtenir ce résultat, mais simplement sur la Loi. Nous nous sommes renseignés auprès de services juridiques différents et indépendants les uns des autres pour arriver à cette conclusion. La direction doit tous nous rémunérer de la même manière en fonction de notre fonction et de notre ancienneté et non pas en fonction de notre secteur. C'est une obligation légale.

Rappelons aussi qu'aujourd'hui, alors qu'on nous rebat les oreilles avec « l'Esprit Groupe », ce groupe s'appelle « Air France-KLM »... Et comment cela se passe-t-il chez KLM ? Il n'y a qu'une seule grille de salaire ! Cette demande, en plus d'être légitime et légale, est donc parfaitement justifiée au nom de « l'Esprit Groupe ». Sachez que, par exemple, un CDB ATR, ancienneté zéro, a un SMMG de 6088€ quand un CDB ERJ145 en a un de 6295€.

De la même manière, un OPL ATR, dont la compagnie n'a pas financé la QT et qui est titulaire d'un ATPL est embauché à ancienneté zéro au SMMG de 3770€. L'OPL ERJ ??? 4050€... La marche n'est donc pas si haute...

La différence de rémunération se fait par la suite sur la prise en compte de l'ancienneté entre les différents secteurs. Cet état de fait ne pouvant plus exister dans notre nouvelle compagnie, où l'ancienneté ne peut plus être valorisée différemment, l'investissement pour aligner les salaires de base ne sera pas si catastrophique pour la santé financière de l'entreprise, n'en déplaise aux annonceurs de la fin du monde et de l'invasion de sauterelles...

Quel est l'avantage pour nous pilotes et pour la compagnie ?

Pour nous pilotes, l'avantage sera de ne plus choisir un secteur en fonction de son niveau de rémunération, mais en fonction de notre intérêt personnel et familial... Imaginons que demain des ATR soient basés à Bordeaux pour que « le bon avion soit au bon endroit »... Un Bordelais, ex Britair, pourrait faire le choix de quitter son secteur CRJ pour le secteur ATR, sans perte de rémunération, et privilégier ainsi sa vie de famille. Ça, c'est le bon côté.

Imaginons maintenant le mauvais, la fin d'un secteur au profit d'un autre aujourd'hui moins rémunéré... Les personnes concernées seraient financièrement protégées.

Pour la compagnie, c'est un investissement qui peut éviter les cascades de qualifications. L'envie de changer peut-être moins importante si l'on n'y trouve pas un intérêt financier. Ce sont donc des économies à long terme pour la compagnie...

Beaucoup d'entre vous et certains de nos amis syndicalistes en tête, parient sur la sortie du Turboprop de HOP!, comme cela s'est fait lors de nombreuses fusions dans différentes compagnies. Bien que nous ne partagions pas cette analyse, nous devons l'envisager. Dans ce cas, si le personnel Turboprop doit être reclassé sur réacteur, il prendra la grille de salaire associée et grossira la masse salariale de la même manière. Alors, pourquoi invoquer ce risque pour ne pas défendre la grille unique ?

Comme vous le voyez, ce projet n'est pas plus incohérent qu'irréalisable sans pénaliser qui que ce soit... Il est légalement obligatoire, économiquement possible et surtout moralement et décentement justifié...

Le coefficient Masse/Vitesse est d'un autre âge et n'est repris par aucune autre Organisation Syndicale... Alors,

***On veut de nous l'Esprit Groupe ?
Alors, revendiquons-le et construisons-le !***

Votez SPL !